



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Pôle évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
313, route de Saint-Omer
B.P. 912
62 280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Lille, le 18 JUIL. 2013

**Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de zone
d'aménagement concerté multi-sites sur la commune de Saint-Martin-Boulogne**

Réf. : 2012_0634

Copies : SGAR, préfecture du Pas-de-Calais, ARS, DREAL (UT du littoral), ADEVIA

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets, prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement, la version de décembre 2012 du dossier d'étude d'impact, relatif au projet de zone d'aménagement concerté multi-sites à Saint-Martin-Boulogne, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 17 mai 2013.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique via votre site internet, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord - Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Michel Pascal